



COMMUNE DE PUYMERAS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du mardi 20 juillet 2021 à 18 heures 00

L'an deux mille vingt et un et le vingt juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger TRAPPO, Maire de la commune.

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Danielle GATIGNOL, Anne de VILHET, Manon YTIER ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Marc MOINIER, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Absent excusé : Michel FARE, Cédric IMBERT, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON

Absent : André BARNOUIN

Secrétaire de séance : Roselyne ARLAUD

Lecture du compte-rendu de la séance du 8 juin 2021

Avant de commencer la séance, monsieur le maire demande l'autorisation exceptionnelle aux membres présents de rajouter deux points à l'ordre du jour : en effet, il conviendrait de prendre une délibération d'augmentation de crédit sur le budget assainissement et de débattre sur une requête des consorts BRUN.

ORDRE DU JOUR

- **Rapport chambre des comptes syndicat RAO** : monsieur Marc MOINIER, délégué du RAO, rappelle aux membres du conseil municipal que la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat mixte Rhône Aygues Ouvèze pour les exercices de 2013 et suivants, et qu'il a fait l'objet d'un débat au sein du Comité Syndical du 25 mars 2021 qui en a pris acte.

Ce rapport doit être présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat. et qu'il a été joint à la convocation adressée à chacun des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ledit rapport.

Unanimité

- **Délibération prix livre** : monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'édition du livre sur Puyméras entièrement revu et enrichi par madame Mélanie BLANC-BIENFAIT. Il précise qu'il avait été convenu que celui-ci serait vendu au prix de 13 € l'unité.

Il propose que le produit de la vente des ouvrages soit encaissé sur la régie mixte.

Unanimité

- **Régie mixte** : suite à la suppression du fax et à l'édition du livre sur Puyméras, il convient de modifier l'encaissement de certains produits sur la régie mixte, notamment la suppression des recettes d'envoi de fax et le rajout du prix de vente d'une partie des livres de madame BLANC-BIENFAIT Mélanie.

Unanimité

- **Délibération télétravail** : la mise en œuvre du télétravail semble nécessaire, à la suite des différents confinements et contraintes imposées par l'Etat depuis l'apparition de la COVID 19. L'autorisation du télétravail est délivrée pour un recours régulier ou ponctuel au télétravail. Les agents pourront bénéficier, sur leur demande, de la mise en place du télétravail sur une période n'excédant pas 3 jours par semaine ou 12 jours par mois. Ils conserveront les mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

Unanimité

- **Délibération modificative budget assainissement** : augmentation des crédits de 5 000 € au compte 673 et 70611.

Unanimité

- **Echange parcelles consorts BRUN/commune** : une réunion de chantier a été organisée le 8 juillet 2021 en présence de Mr MOINIER, du Conseil Départemental, de l'entreprise MISSOLIN et du cabinet BETARD, de Mr BRUN Régis et Mme BRUN Odile pour trouver des solutions amiables aux différentes réclamations des consorts BRUN concernant la construction d'un abri bus et de toilettes publiques jouxtant leur propriété (nuisances WC, pente de toiture qu'ils voudraient qu'on inverse, entretien des pins, visibilité sur leur jardin du fait de la rehausse de la chaussée et souhait de faire réaliser par la mairie une clôture doublée d'un brise-vue, déplacement du portail en limite de propriété, etc...) Des solutions ont été proposées par la commune aux consorts BRUN, des devis seront demandés pour la mise en place d'un brise-vue et seront négociés avec Mr et Mme BRUN, une branche de pin sera coupée à ras avant la fin des travaux. Une nouvelle réunion sera organisée à la fin du chantier avec les mêmes participants pour entériner le projet.

Monsieur MOINIER rappelle aux membres du conseil municipal que les réunions de chantier sont ouvertes à tous les conseillers.

Le conseil municipal accepte exceptionnellement que la commune prenne en charge les frais d'acte administratif pour l'échange parcellaire (pour rappel : 297 m² avenue de Verdun contre 1 680 m² la grand Grange).

Unanimité

- **Urbanisme**

DP RIPERT Pierre : accordé

PC RIPERT Bruno : déposé

PC DA SILVA MATIAS Damien : déposé

➤ **Questions diverses :**

- ✓ Lecture du courrier de madame Martine MOUREAU
- ✓ Ecole : aucun changement sur la répartition des classes n'aura lieu pour la prochaine année scolaire 2021-2022

Séance levée à 18h48